

Procès-verbal

Bureau

25 septembre 2013

JS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq septembre à 14 heures, se sont réunis, dans une salle au 36 rue Blanqui à Saint-Ouen, les Membres du Bureau du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis, légalement convoqués le dix-huit septembre, sous la présidence de Monsieur Alain Rouault, Président du SITOM93.

Présents :

Madame Deknudt Laetitia	CA Est-Ensemble
Monsieur Denneulin Serge	Rosny-sous-Bois
Monsieur Monino Jean-François	CA Plaine-Commune
Monsieur Rouault Alain	CA Plaine-Commune
Monsieur Souben Jean-Yves	SEAPFA

Excusés :

Monsieur Delrieu Serge	Les Pavillons-sous-Bois
Monsieur Dumas Benjamin	CA Est-Ensemble
Madame Kellner Karina	CA Plaine-Commune
Monsieur Lotti Bruno	CA Est-Ensemble
Monsieur Mage Pierre-Etienne	Villemomble
Monsieur Magnien Jean-François	Livry-Gargan
Monsieur Savat Gérard	CA Est-Ensemble
Monsieur Toulgoat Xavier	Aulnay-sous-Bois

Monsieur le Président constatant que le quorum n'est pas atteint, ouvre la séance à 14 heures 15.

Monsieur Souben est désigné secrétaire de séance.

Concernant l'organisation du prochain Comité, monsieur le Président propose que celui-ci se tienne le 5 novembre 2013, juste après les vacances scolaires.

Approbation du procès-verbal du bureau du 15 mai 2013.

Approbation à l'unanimité des membres présents du procès-verbal.

Débat d'orientations budgétaires 2014.

Monsieur le Président explique que la situation du syndicat est saine, il est donc proposé de maintenir la redevance au même niveau. Il est rappelé qu'en cours d'année, le SYCTOM a baissé la redevance de traitement. En effet, la redevance du SYCTOM est basée sur les dépenses prévues en fonctionnement, mais aussi en investissement. Le projet de Romainville étant pour l'instant suspendu, le SYCTOM préfère reverser aux communes les recettes liées à cette opération. Les communes vont donc avoir un excédent, pour monsieur le Président, celui-ci doit permettre aux communes de réaliser des opérations d'investissements ou des actions de proximité en liens avec les déchets. Au niveau du syndicat, cette baisse n'a pas d'incidence sur le budget puisqu'il y a équilibre entre les recettes et les dépenses.

Monsieur Souben pense que cette recette supplémentaire aurait pu être mise en fonds de réserve dans le budget du SYCTOM afin de servir à des actions spécifiques.

Monsieur Schlienger prend ensuite la parole concernant le DOB 2014. Pour 2014, il est proposé de continuer ou d'inscrire de nouvelles actions à savoir :

- Des journées d'étude (3 par an) en rapport avec l'actualité et nos compétences.
- La poursuite du soutien des collectivités et des associations, en incluant le travail avec les bailleurs du territoire, pour la mise en œuvre des projets innovants (réduction des déchets en habitat collectif – appel à projets scolaires).
- Une étude « génération des déchets encombrants ».
- La poursuite de la mise en place de la dématérialisation dans les collectivités.
- Création d'une exposition généraliste sur la prévention des déchets afin de compléter les outils de communication du syndicat à destination des collectivités adhérentes.

En ce qui concerne les dépenses récurrentes, Il est proposé que celles-ci soient reconduites avec une augmentation de 1% en prenant en compte, d'une part l'inflation et d'autre part la limitation des dépenses dans un souci d'économie. Les frais de personnel évolueront peu sur 2014, il y aura l'inscription en année pleine des recrutements 2013, et la prise en compte du GVT « glissement vieillissement technicité » à hauteur de 1,5%.

Monsieur Schlienger précise que le marché public en cours sur l'étude de la caractérisation des ordures ménagères et des données des collectes sélectives se terminera courant 2014. Il est également prévu la mise en place de deux nouvelles études sur la dématérialisation et sur les encombrants. Sur 2014, il n'est pas prévu d'abonder le crédit « études ».

En terme de recettes, il est proposé de maintenir la redevance à 0,36 euro par habitant.

Par ailleurs, sur le budget de 2014 seront inscrites :

- Les subventions provenant du Département et de la Région au titre du financement des actions du service prévention et animation territoriale.
- Les subventions accordées au titre des études programmées.
- inscription de la recette provenant du SYCTOM prévue et actualisée dans le contrat d'objectif.

Pour la section d'investissement, seuls les renouvellements de matériel sont à prévoir et ceux-ci seront financés par les amortissements. Pour finir, Il est précisé que le SITOM93 n'a aucun emprunt à rembourser.

Monsieur le Président insiste sur la nécessité d'avoir des prévisions très précises sur le premier semestre 2014, puisqu'il n'y aura pas de comité avant le mois juin. Il sera éventuellement nécessaire de faire un bureau sur ce premier semestre si des décisions doivent être obligatoirement prises en matière de frais de personnel par exemple. La question se pose de savoir si le Bureau peut valablement délibérer sur l'approbation des subventions aux projets scolaires. Depuis le début, suite à une commission ad hoc, le Bureau valide les projets et le Comité le principe de la subvention. Le Bureau ayant délégation totale du Comité pour délibérer, il suffit lors du prochain comité de prévenir les délégués qu'il y aura une modification de notre procédure de vote. Monsieur le Président demande à ce que l'administration se renseigne auprès du receveur.

Monsieur Souben soulève le problème d'un lycée qui a proposé deux projets différents touchant un grand nombre d'élèves. A priori, rien de s'oppose à ce que le SITOM93 finance deux projets distincts d'un seul établissement. Monsieur Souben reste vigilant pour éviter de financer des projets récurrents chaque année, en effet, une partie des actions subventionnées a vocation à devenir le droit commun du fonctionnement (action innovante).

Monsieur Souben demande si le SITOM93 pourrait intervenir auprès des élus du Conseil général et du Conseil régional afin de les alerter sur le fait que les lycées et les collèges ne payent pas de redevance spéciale, ce qui n'est pas logique puisque les collectivités gèrent leurs déchets. Pour le Président, cette action doit être positive et constructive pour les établissements.

Monsieur Souben propose également que le syndicat prenne en charge, par le biais des associations déjà existantes, la récupération de ces matériaux, ce qui permettrait d'uniformiser et de faire baisser le prix sur l'ensemble du territoire. De même, le SITOM93 devrait travailler sur la filière des déchets de cantines. A cela, monsieur le Président répond que la loi sur les gros producteurs de biodéchets obligera à terme les collèges et les lycées à respecter la réglementation. À titre d'exemple, monsieur Perrot indique que pour 2016, 18 collèges seront dotés d'une filière de recyclage des biodéchets.

En définitive, Monsieur le Président propose que le syndicat intervienne auprès du Conseil régional et du Conseil général sur ces problèmes sous mandat des établissements scolaires. Le premier travail est de recenser les élus qui ont autorité sur ces établissements.

Monsieur Perrot fait ensuite le point sur les projets proposés ce jour, résumé dans le tableau ci-après :

N° Projet	13/14/01	13/14/02	13/14/03
Structure	Collège Jacques Prévert	Lycée Louise Michel	Lycée Louise Michel
Ville	Noisy le Sec	Bobigny	Bobigny
Présence d'une équipe projet	4 enseignants et le secrétariat	équipe de direction, chef cuisine + 1 agent, CPE	équipe direction (4 personnes), 1 agent, 1 professeur, 36 délégués éco responsables
Cible du projet	tout l'établissement	350 demi pensionnaires	1050 élèves +150 personnels enseignants et encadrants
Description du projet	Tri du papier	Sensibilisation gaspillage alimentaire partenariat avec "de mon assiette à notre planète"	Tri du papier et réduction de son utilisation
Actions prévues	- inciter les membres de l'établissement à trier le papier - campagne d'affichage avec les enseignants d'art plastique - mise en place de carton dans les salles, de bacs dans les locaux et ramassage du papier - utilisation de brouillon - sensibilisation des agents d'entretien	- présentation du projet - pesage des déchets alimentaires et analyse - actions visant à la réduction des déchets	- récupération papiers non utilisés à chaque fin d'heure de cours pour vider en fin de journée dans bac spécifique - utilisation de brouillons - sensibilisation diminution photocopies et utilisation recto-verso - visite PAPREC
Impacts	tri du papier, diminution du papier dans Om	Sensibilisation gaspillage alimentaire et réduction des déchets alimentaires	- diminution déchets papiers - diminution consommation papier
Méthodes d'évaluation	- observation d'implication - pérennisation de l'action - diminution des Om - réduction des dépenses - obtention label E3D	- 1ere mesure avec pesée et mesure de la progression suite aux actions - questionnaire remis aux élèves pour comprendre les raisons du gaspillage	- poids papiers recyclés chez PAPREC - suivi des commandes de papiers du lycée
Dépenses	- 3 bacs papiers : 675,98€ - 4 ramassages papier : 441,32€	- 6 interventions de l'association "de mon assiette à notre planète" : 6200€	- achat de 6 conteneurs pour récupération papiers : 600€ - visite de PAPREC/centre de tri Sevran (car : 400€)
Recettes			
Autres subventions demandées		demande de financement région : 2200€	
Commentaires de la commission de suivi			
Bilan Financier			
Dépenses	1 117,30 €	6 200 €	1 000 €
Recettes	0,00 €	2 200 €	
Reste à financer	1 117,30 €	4 000 €	1 000 €
Assiette prise en compte	1 117,30 €	3 000 €	1 000 €
Taux SITOM93 proposé	80%	80%	80%
Montant maximal SITOM93	893,84 €	2 400 €	800 €
Reste à financer	223,46 €	1 600 €	200 €
Demande d'avance	oui	oui	oui
Montant de l'avance	268 €	720 €	240 €
Total subvention APS 2013-14	4 094 €		

Le Bureau donne son accord pour présenter ce point au prochain comité.

Monsieur le Président juge qu'il serait utile de faire un courrier de relance à tous nos interlocuteurs « Projets scolaires » pour les inciter à présenter le maximum de projet sur la fin de l'année. Sur ce point, monsieur Monino conseille d'adresser ce courrier aux adjoints aux maires « enseignement, projet éducatif » qui pourront être un relais efficace auprès des écoles.

Avenant au Marché de caractérisations.

Monsieur le Président donne, sur ce point, la parole à monsieur Perrot qui explique que depuis janvier 2011, le SITOM93 a attribué le marché 2010-01 « Classification des collectivités adhérentes et caractérisation de leurs ordures ménagères résiduelles » à l'entreprise SAFEGE, pour une durée de 3 ans. Ce marché à bons de commande a donné lieu à trois campagnes de caractérisation (hiver 2012 / été 2012 / été 2013).

Aujourd'hui, alors que se prépare la quatrième et dernière campagne (hiver 2013), suite à une réorganisation de son activité déchets, l'entreprise SAFEGE ne pourra plus assurer une partie des prestations sur lesquelles elle s'est engagée. Il s'agit notamment du tri des échantillons prélevés sur les collectes des collectivités, tri qui se réalise sur la plateforme de La Roche-de-Glun (à proximité de Valence), qui va fermer.

SAFEGE propose donc le recours à un sous-traitant pour les opérations de tri des échantillons, à savoir le bureau d'études VERDICITÉ. Plusieurs raisons permettent d'apprécier ce choix :

- Le savoir-faire de VERDICITÉ en terme de déchets est reconnu (le SYCTOM travaille notamment avec cette entreprise).
- VERDICITÉ dispose d'équipes et d'équipements permettant la réalisation des opérations.
- Si leur siège social est à Montreuil, la plateforme de tri se situe dans le Val d'Oise.

Ces changements risquant également de retarder la mise en œuvre opérationnelle de la quatrième campagne, il est souhaitable de repousser la date de fin de marché (janvier 2014) pour une durée de trois mois.

Un avenant est donc nécessaire d'une part pour acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant proposé, d'autre part, pour la prolongation administrative de la durée du marché.

Monsieur le Président précise que le SITOM93 ne connaît que SAFEGE, le sous-traitant est sous la responsabilité de SAFEGE.

Le Bureau donne son accord pour présenter ce point au prochain comité.

MAPA « Etat des lieux de la dématérialisation dans les collectivités de son territoire et recommandations »

Sur ce point, monsieur le Président rappelle que l'idée de départ était d'aider les communes, lors du renouvellement municipal, à se rééquiper en matériel servant à la dématérialisation. Aujourd'hui le syndicat se retrouve face à plusieurs difficultés :

- Le dossier arrive tard et l'approche des municipales ne permet pas au syndicat de lancer une procédure.
- La situation a changé, car ce n'est plus la dotation en matériel qui est importante étant donné l'évolution constante des moyens informatiques, mais une aide en terme de logistique et de mise en place de la dématérialisation.

Par ailleurs, un état des lieux risque d'être difficile puisque les élus sont incertains, quant à leur avenir.

Monsieur Perrot fait ensuite un point sur le MAPA. Celui-ci comprendra :

- Une phase de recueil des données par des rencontres systématiques avec chaque représentant informatique des communes adhérentes.
- Dans un deuxième temps, une phase d'analyse de ces données permettant d'établir des recommandations pour améliorer la situation au niveau départemental.

Concrètement, un cabinet d'étude devra rencontrer chaque collectivité pour détailler son mode de fonctionnement interne. Sur ce point, monsieur le Président pense que compte tenu de la « période », les Directeurs généraux des services risquent de freiner la procédure pour éviter d'être « jugés » sur le bon fonctionnement de leurs services.

Compte tenu du fait que les choses ont fortement évolué dans les communes sur ce point, que ce soit en matériel ou en process, le SITOM93 arrive un peu tard. Il serait plus judicieux de revenir à une forme d'aide financière à l'acquisition de matériel. Monsieur Souben précise que cela devra être subordonnée à la mise en place effective de la dématérialisation.

MAPA « Conception et réalisation d'une exposition généraliste sur la prévention des déchets »

Monsieur le Président rappelle que le SITOM93 dispose déjà d'un certain nombre d'outils ciblés sur un seul sujet. Par conséquent il serait intéressant d'avoir une expo un peu plus généraliste. Monsieur le Président demande à monsieur Perrot de travailler avec le SYCTOM afin d'être en complémentarité avec les outils du SYCTOM. Monsieur Perrot indique que des discussions sont déjà en cours avec le SYCTOM et que celui-ci confirme sa volonté de rester sur des outils thématiques.

Le Bureau donne son accord pour présenter ce point au prochain comité.

Convention tripartite de prélèvement et de virement SEPA (Espace Unique de Paiements en Euros).

Sur ce point, monsieur le Président donne la parole à monsieur Schlienger, qui précise que le SITOM93 a souscrit son contrat d'assurance du personnel auprès de la SOFCAP.

Conformément aux nouvelles dispositions légales relatives à l'application des normes européennes bancaires, SOFCAP prévoit, en tant que créancier, la mise en place du prélèvement paneuropéen SEPA à compter du 15 novembre 2013.

La mise en place de ce prélèvement SEPA se fait en relation étroite avec la Direction générale des Finances Publiques et le réseau des comptables du Trésor Public. Le règlement par SOFCAP des prestations sera effectué par virement bancaire, directement sur le compte Banque de France du comptable de Bobigny.

Le Bureau donne son accord pour présenter ce point au prochain comité.

« Pacte Point Vert » d'Eco-Emballages : Engagements du SITOM93

Monsieur Perrot explique que dans le cadre de ses 20 ans, la société Eco-Emballages a lancé le dispositif « Pacte Point Vert » afin de mettre en avant les engagements de chacun des acteurs de la gestion des déchets en faveur de la collecte sélective. Les engagés peuvent être des entreprises, des institutionnels, et des collectivités territoriales. Suite aux différentes rencontres de travail ayant lieu entre le syndicat et l'éco-organisme, il a été proposé l'entrée des actions du SITOM93 dans le cadre de ce pacte.

Avec ce cadre, le SITOM93 aurait en quelque sorte ses actions « labellisées » et reconnues comme utiles au bon développement de la collecte sélective sur le territoire, sans que celles-ci aient besoin d'être modifiées ou remises en cause.

Le SITOM93 apparaîtrait alors dans la communication de l'éco-organisme autour de ce pacte point vert comme étant un engagé sur le terrain. Cet engagement serait communiqué auprès du public du territoire (techniciens, élus, institutionnels) lors de la rencontre « Mobilisation autour des emballages » co-organisée par le SITOM93 et Eco-Emballages le jeudi 10 décembre 2013. Monsieur le Président complète les propos de monsieur Perrot en précisant que lors de cette journée, il sera présenté ce qui se fait en amont avec les entreprises pour la réduction des emballages et dans un deuxième temps, il y aura une valorisation des actions en Seine-Saint-Denis.

Communication du Président

Monsieur le Président attire l'attention du Bureau sur le fait que lors du renouvellement de mandat, le SITOM93 émet une lettre à destination des nouveaux élus pour les informer sur les enjeux et les projets du SITOM93.

Etant dans une période de forte incertitude sur la réalisation des projets (Ivry, Blanc-Mesnil etc..) et sur notre avenir par rapport à Paris-Métropole, monsieur le Président pense qu'il faut faire vivre la collégialité du Bureau et que l'équipe donne son point de vue sur les enjeux.

La question se pose de savoir à quel moment il faut envoyer cette lettre, avant ou après les élections.

Suite à une interrogation de monsieur Denneulin concernant la manière où ces sujets vont être abordés, monsieur le Président répond que chaque tendance politique peut intervenir sur un sujet non pas dans sa spécificité politique, mais en tant que porteur de l'intérêt général.

En conclusion, monsieur le Président propose qu'au prochain Bureau soit présentée une première ébauche de cette Lettre spéciale

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à 16 heures.